

Bureau du 16 avril 2007

Décision n° B-2007-5174

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Tunnel sous la Croix-Rousse - Reconnaissances géologiques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution des prestations de reconnaissances géologiques pour le tunnel sous la Croix-Rousse.

La rénovation lourde de cet ouvrage nécessite un certain nombre d'études préliminaires et de programmes qui permettront à la Communauté urbaine de réaliser une concertation sur la solution de rénovation à retenir, de choisir la solution la mieux adaptée aux objectifs fixés, d'arrêter le programme de l'opération et enfin, de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

Ce marché a pour objet une mission de reconnaissances géologiques et géotechniques par sondages et essais qui permettront de préciser les conditions de réalisation d'un tube sous la colline de la Croix-Rousse.

Les prestations comprennent la réalisation de sondages et de forages de différents types, de diagraphies, d'essais *in situ* et en laboratoire, d'une prospection par radar géologique, des tirs de mines et d'un rapport de présentation des résultats.

Ces prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations de reconnaissances géologiques pour la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine. L'opération n° 0651 : rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme par les délibérations n° 2002-0904 et n° 2005-2931 respectivement en date des 16 décembre 2002 et 19 décembre 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,